

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST**

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 1 er novembre 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 1 er novembre 2021 à 19h00 à la salle du conseil (ouvert au public). Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
Mme Mélissa de Launière
M. Jean-Marie Garneau
Mme Édith Lalancette
M. André Côté
Mme Marlène Laliberté
Mme Rita de Launière

Sont absents :

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Rita de Launière. Mme Johanne Mercier, la directrice générale par intérim assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2021

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
- 1.2 Comptes à payer d'octobre 2021
- 1.3 Salaire des employés municipaux

2. Chalet du 49e

- a) Épandage de gravier à l'emplacement des Cool Box.
- b) Création coopérative pour la station d'essence du Chalet du 49e parallèle
- c) Démarrage de la saison 2021-2022 Chalet du 49e parallèle(appel d'offre)

3. Logement communautaire

Le prix des meubles chez Gagnon Frères sont de \$11720.45 + taxes.

4. Chauffage édifice municipal (Plomberie Paradis)

5. Contrat de déneigement hiver 2021-2022

6. Responsable des travaux publics

7. Changement de responsable sur le comité d'embauche du poste de directeur général

8. Afficheur de vitesses

9. Colloque ADN

10. Augmentation des heures de la directrice générale

11. Rémunération des élu(e)s.

12. Refuge animal

13. Parc des Grandes Rivières(Contribution de \$40000.00)

14. Affaires nouvelles

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet Affaire nouvelle demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Nous avons un conflit d'intérêt dans le point de Chauffage Yves Gagné , nous allons demander à Mme Mélissa de Launière de se retirer de la discussion.

Il y a également eu une clarification au niveau de l'employé municipal M. Gilles Claveau.

Résolution 4616-11-01 Adoption du procès-verbal de la session du 4 octobre 2021.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 1 er novembre 2021, la copie du procès-verbal du 4 octobre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ CÔTÉ
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 4 octobre tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4617-11-01 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME ÉDITH LALANCETTE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2021 au montant de 110 098.42\$ incluant un montant de \$30 000 Par des Grandes Rivières ainsi qu'un montant de \$29824.52 de Construction FAB et que la liste des salaires nets de 4338.77 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Projet en cours

Chalet du 49 ième parallèle

- a) L'épandage de 5 voyages de gravier a été fait tel que convenu. Nous allons téléphoner M. Daniel Tremblay des Coolbox pour lui demander s'il y en a assez.
- b) Création d'une coopérative pour la station d'essence du Chalet du 49 ième parallèle.

Résolution 4618-11-01 Choix de coopérative pour la station d'essence.

ATTENDU QU'il y a urgence de créer une coopérative pour l'opération de la station d'essence du Chalet du 49e parallèle et que le conseil municipal doit choisir le modèle de coopérative.

ATTENDU QUE le Chalet du 49 ème parallèle doit ouvrir bientôt et que la Compagnie EPL doivent faire des test et que la prévision d'une montée substantielle du prix de l'essence.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE GARNEAU
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette opte pour le modèle de consommateurs pour l'opération de la station d'essence du Chalet du 49e parallèle et que le conseil autorise Mme Johanne Mercier directrice générale par intérim à faire remplir le réservoir par la firme Filgo Shell et de payer les factures par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et celle-ci verra à se faire payer par la Coopérative d'essence lorsque celle-ci sera en fonction.

c) Démarrage de la saison 2021-2022 Chalet du 49e parallèle (appel d'offre).

Résolution 4619-11-01 Appel d'offre pour l'opération du relais de motoneige

ATTENDU QUE l'ouverture pour la prochaine ouverture de la station hivernale du relais de motoneige arrive prochainement,

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Laliberté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette aille en appel d'offres pour trouver un concessionnaire ou un groupe d'employés pour l'opération du Chalet du 49 ième parallèle. Étant donné que la date de fin de dépôt des soumissions est le 4 novembre 2021, Le comité se réunira par la suite pour décider du choix d'opérateur du Chalet du 49 ième parallèle.

Logement communautaire

Le prix des meubles chez Gagnon Frères sont de \$11720.45 + taxes.

Chauffage édifice municipal (Plomberie Paradis)

Résolution 4620-11-01 Modification de la soumission de Plomberie Paradis

ATTENDU QUE Plomberie Paradis avait déjà été mandaté pour changer des valves sur le système de chauffage et étant donné un problème plus grave constaté au système de chauffage,

ATTENDU QUE Mme Mélissa de Launière est en conflit d'intérêts dans ce dossier, nous lui demandons de se retirer pour la discussion,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ CÔTÉ
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette demande à Plomberie Paradis de venir faire les travaux pour corriger le problème du système de chauffage.

Contrat de déneigement hiver 2021-2022

Résolution 4621-11-01 Contrat de déneigement hiver 2021-2022

ATTENDU QUE l'entreprise Dufour et Frères offre d'effectuer le déneigement pour l'hiver 2021-2022 avec une augmentation de 2% soit à \$63 911+ taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'entreprise Dufour & Frères soit nommé comme déneigeur de la Municipalité de Notre-Dame de Lorette pour la saison 2021-2022.

Résolution 4622-11-01 Contrat de déneigement des entrées municipales hiver 2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ COTÉ
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale par intérim et la mairesse à signer le contrat pour le déneigement des entrées municipales pour l'hiver 2021-2022 avec M. Jacquelin Simard pour la somme de 3 000\$;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale par intérim à signer le contrat pour l'entrée et le stationnement du Chalet du 49^e parallèle pour l'hiver 2021-2022 avec M. Dany Claveau pour la somme de 3 000\$ pour un contrat de 3 ans.

Responsable des travaux publics

Des entrevues sont encore à faire alors le conseil se réunira en réunion spéciale et formera le comité qui décidera du choix du candidat.

Changement de responsable sur le comité d'embauche du poste de directeur général

ATTENDU QUE les responsables du comité d'embauche pour le poste de directeur générale ne sont plus en postes suite aux élections municipales et les personnes ne sont plus intéressés à faire partie du comité et qu'il faut nommer un autre comité pour l'embauche du Chalet du 49^e parallèle,

ATTENDU QUE le conseil doit de toute façon se réunir suite aux appels d'offres après le 4 novembre 2021, le comité sera formé lors de cette réunion spéciale.

Afficheur de vitesses

ATTENDU QUE nous avons reçu des plaintes de citoyens demeurant au village qu'il y a une circulation au-dessus de la limite de vitesse de 50 km/h,

Étant donné l'urgence de régler le chalet du 49^e parallèle. Le conseil a décidé de remettre ce point à l'ordre du jour de décembre 2021.

Colloque ADN

M. Rita de Launière a participé au colloque qui expliquaient comment monter des projets communautaires par le fait même d'aller chercher des subventions. Celle-ci fera un compte-rendu qu'elle enverra à tous les conseillers d'ici peu.

Résolution 4623-11-01 Augmentation des heures de la directrice générale

ATTENDU QUE les heures de la directrice générale secrétaire-trésorière ne sont pas suffisantes pour s'acquitter de sa tâche,

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARLÈNE LALIBERTÉ
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal décide d'augmenter son nombre d'heures de 14 heures jusqu'à un maximum de 21 heures par semaine.

Résolution 4624-11-01 Rémunération des élu(e)s.

ATTENDU QUE les élections municipales ont eues lieu le 1^{er} octobre 2021 et que tous les postes ont été comblés et élus sans opposition.

IL EST PROPOSÉ PAR MME MÉLISSA de LAUNIÈRE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à verser les sommes dûes du 1^{er} juillet 2021 au 31 octobre 2021 à l'ancien maire et aux anciens conseillers.

Refuge animal

Étant donné que nous n'avons pas encore reçu la nouvelle entente de service du Refuge Animal de Roberval, le conseil décide de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée en décembre 2021.

Résolution 4625-11-01 Parc des Grandes Rivières(Contribution de \$40000.00)

Modification de la résolution 4045-08-18

Parc des Grandes Rivières

ATTENDU QUE l'article 202.1 du code municipal autorise la secrétaire-trésorière à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE GARNEAU
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la modification suivante a été apportée à la résolution 4045-08-18 :

· Au dernier paragraphe de cette résolution, au lieu de lire «30 000.00\$», nous aurions dû lire «40 000.00».

Résolution 4626-11-01 Contribution Coopérative Forestière de Chicoutimi

ATTENDU QUE la MRC Maria-Chapdelaine demande la consolidation de la contribution financière de Développement économique Canada dans le cadre de mise en place du secteur signature des Quatre-Chutes et demandent une résolution confirmant la participation de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette au montant de 40000\$.

ATTENDU QUE selon la résolution 4045-08-18 du 18 août 2018, il avait été adopté de verser 30 000\$ et que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette appuyait la mise en place d'un corridor d'activité entre les 8 ième et 11 ième chutes de la rivière Mistassini tel que proposé par le Parc régional des Grandes Rivière du Lac St-Jean.

ATTENDU QUE suite à la discussion avec l'ancien maire M. Daniel Tremblay que la Coopérative forestière de Chicoutimi devait verser à la Municipalité de Notre-Dame - de-Lorette un montant de \$10 000 permettant de payer le \$10 000 manquant au \$30 000 déjà payé par la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR MME ÉDITH LALANCETTE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité autorise la directrice générale par intérim à demander la contribution de \$10 000 afin de pouvoir payer le montant restant.

Affaires nouvelles

- 1) Détecteur de mouvement
- 2) Pareensemble
- 3)Antenne
- 4) Tourisme Saguenay Lac St-Jean
- 5) Lettre à M, Benoit Therrien
- 6)Comité Artisanale

1. Détecteur de mouvement

ATTENDU QUE le logement communautaire est terminé et qu'il n'y a pas de détecteur de mouvement du côté de celui-ci ainsi que du côté de la petite épicerie,

IL EST PROPOSÉ PAR MME ÉDITH LALANCETTE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale par intérim à faire installer deux lumières à détection de mouvement.

Résolution 4627-11-01 Paresemble

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la maison de la Famille Paresemble,

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale par intérim à verser \$50.00 à cet organisme.

Résolution 4628-11-01 Antenne

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Eugène d'Argentenay à demander la contribution pour la tour cellulaire,,

IL EST PROPOSÉ PAR MME MÉLISSA de LAUNIÈRE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à verser le montant de \$1487.16 qui représente le tiers des revenus de taxes foncières de l'installation.

Résolution 4629-11-01 Tourisme Saguenay Lac St-Jean

ATTENDU QUE Tourisme Saguenay Lac St-Jean demande à la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette si celle-ci veut faire partie de la publicité de la Brochure du Tourisme Saguenay Lac-St-Jean,

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARLÈNE LALIBERTÉ
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à mettre dans son prochain budget 2022, la somme de \$625.00 pour cette publicité et autorise Mme Marlène Laliberté à collaborer à la mise en place de cette publicité.

Résolution 4630-11-01 Lettre à M, Benoit Therrien

ATTENDU QU' il y a des travaux de transport de bois sur les lots de M. Benoit Therrien et que ceci occasionne des bris de chemin dit de chemin de la source menant au Lac Rond.

Le conseil de Notre-Dame de Lorette demande à la directrice générale d'écrire une lettre à M. Benoit Therrien pour que celui-ci remette au même état le dit chemin à la fin des travaux.

Comité Artisanale

Le comité Artisanale veut recommencer leurs opérations et nous demandent l'accès à la cuisine. Le conseil de Notre-Dame-de-Lorette donne son accord et demande à ce qu'une personne seulement soit nommée responsable des clés.

Résolution 4631-11-01 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR M. RAPHAEL LANGEVIN
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt et une heure cinq (21h05).

Rita de Launière
Mairesse

Johanne Mercier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim